

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. NOM DU PRODUIT ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Dessiccateur de qualité supérieure
Numéro de pièce : 130504, DAD-1
Description du produit : Billes de gel de silice
SDS # : SDS-1, Révisé 2015/12/01
Formule chimique : SiO₂
Numéro CAS : Non applicable
Article Code: Non applicable
Usage général : Dessiccateur de billes de silice de qualité supérieure pour retirer l'eau de l'air comprimée.

Recommandations contre les usages relatifs identifiés de la substance ou un mélange de ceux-ci :
Non applicable

Information sur la compagnie :

DeVilbiss Automotive Refinishing
 11360 S. Airfield Rd.
 Swanton, Ohio 43558
 Téléphone pour le service à la clientèle : 1-800-445-3988

Téléphone en cas d'urgence - CHEMTREC (24 HEURES) : 1-800-424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon OSHA 29 CFR 1910.1299 et la Directive 1999/45/EC [DPD]

Ce produit n'est pas classifié comme dangereux selon OSHA 29.CFR 1910.1200, Directive 1999/45/EC et ses amendements.

Classification : Non classifié
Contact avec la peau : Pas d'effets adverses prévus
Contact avec les yeux : Route d'exposition peu probable, la poussière peut causer une irritation mécanique qui pourrait causer une égratignure de l'œil.
Ingestion : Non-toxique par ingestion. Les emballages de pochettes d'air peuvent poser un danger d'étouffement. Garder hors de la portée des enfants et des animaux.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Agents de préservation et solvants : Aucun

Autres gaz et liquides : Aucun

Ingrédients	CAS	% Par poids
Contenant (poche, paquet, etc.)		1 - 75
Gel de silice	63231-67-4	25 - 99

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins

Yeux :	Ne pas frotter les yeux. Rincer à grande eau ou une solution de lave-yeux pour 5 minutes en tenant la paupière de l'œil ouverte. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Peau :	Laver avec du savon et de l'eau.
Ingestion :	Pas requis normalement. Encourager l'ingestion de liquide. Obtenir de l'attention médicale si des symptômes se développent ou s'ils persistent.
Inhalation :	Pas requis normalement. Sortir à l'air frais. Si les symptômes d'irritation persistent, obtenir de l'attention médicale.
Protection des premiers répondants :	Pas d'effets significatifs ni de dangers critiques connus

5. MESURES CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair et méthode :	Le matériau est ininflammable.
Matière d'extinction :	Utiliser un agent d'extinction applicable sur l'incendie environnant.
Procédures pour combattre les incendies :	Comme dans n'importe quel incendie, porter un appareil de respiration autonome opérant en mode de pression sur demande (approuvé NIOSH ou équivalent) et l'équipement de protection complète.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTIELLE

Petit déversement :	Pas de précautions spéciales requises.
Grand déversement :	Avec une pelle ou une louche, placer le matériau dans un contenant approprié.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation :	Il y a peu ou pas de dangers associés avec le dessiccateur intact emballé. Ne pas couper, ouvrir ni enlever le remplissage dessiccateur de l'emballage. L'utilisation des bonnes pratiques d'hygiène au travail est recommandée.
Entreposage :	Entreposer dans un endroit sec.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

La protection personnelle est recommandée lors de la manipulation de contenants de matière première de remplissage dessiccateur en vrac.

Protection respiratoire : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler les niveaux dans l'air.

Protection des yeux : Des lunettes de sécurité devraient être portées.

Protection de la peau : Les pratiques d'hygiène dans l'environnement de travail sont recommandées.

Pratiques d'hygiène dans l'environnement de travail : Les pratiques de travail et d'hygiène normales.

Composantes dangereuses					
		LIMITES D'EXPOSITION			
		OSHA PEL		ACGIH TLV	
Nom chimique		ppm	mg / m ³	ppm	mg / m ³
Gel de silice	8 hTWA	(1)	(1)	(2)	(2)
COMMENTAIRES DE LA CHARTE DE L'OSHA :					
(1) (80 mg/ m ³) / SiO ₂					
(2) 3 mg / m ³ respirable et 10 mg / m ³ inhalable					

Commentaires :

Toute poussière inerte ou nuisible, qu'elle soit minérale, inorganique ou organique, non spécifiquement listée par nom de substance est couverte par la limite PNOR (Particules non autrement réglementées) qui est de 5 mg/m³, fraction respirable, et 15 mg/ m³ pour la poussière totale. Les normes d'exposition de l'ACGIH de moins de 3 mg/m³ (respirable) et 10 mg/ m³ (inhalable) ont été établies pour les particules (insolubles/peu insolubles) qui ne sont pas autrement spécifiées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique :	Solide
Odeur :	Aucune
pH:	7
Pourcentage volatile :	Non applicable
Pression de la vapeur / Densité de la vapeur :	Not Applicable
Propriétés oxydantes :	Aucune
Solubilité dans l'eau :	Insoluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stable :	Oui
Polymérisation dangereuse :	Non
Conditions pour l'entreposage :	Entreposer dans un environnement sec et ambiant. Entreposer dans son contenant d'origine. Garder solidement fermé et sec.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Aigüe - Orale LD₅₀: Les gels de silice ont une toxicité orale très basse en comparaison de d'autres formes reliées de silice. Pas d'effets adverses n'ont été observés chez les animaux expérimentaux suivant l'ingestion de n'importe quelle forme de silice amorphe.

Carcinogénicité :

	STATUT NTP	STATUT IARC	STATUT OSHA
Nom chimique			
Gel de silice	Non listée	Non listée	Non listée

Sensibilisation : Non sensibilisant

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Toxicité

Écotoxicité : Pas de dangers écologiques connus sont associés à ce produit.

Information du destin chimique : Le gel de silice n'est pas biodégradable.

13. DISPOSITION

Le générateur de déchets est toujours responsable de faire les déterminations appropriées par rapport aux déchets dangereux et doit considérer les exigences provinciales et locales en plus des réglementations fédérales.

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de disposition : Disposer des matériaux de déchets en conformité avec les exigences locales, régionales et internationales.

Déchets dangereux : Pas considéré comme un déchet dangereux lorsque transporté.

14. TRANSPORT

Non réglementé : DOT (Département du transport), Route et voies ferrées (ADR/RID), Air (ICAO/IATA), Navire, (IMO/IMDG), Transport de matières dangereuses Canada

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Non réglementé : SARA Titre III, CERCLA, TSCA, Proposition Californie 65

Taux HMIS : Santé 0, Inflammabilité 1, Danger physique 0, Réactivité 1
La protection personnelle devra être déterminée en fonction des conditions des lieux de travail.

16. OTHER INFORMATION

Date de révision : 2015/12/01
Date de préparation : 2015/12/01

FICHE SIGNALÉTIQUE PRÉPARÉE PAR : Directeur de la sécurité chimique

L'information contenue dans ce document est basée sur des données qui nous étaient disponibles et est exacte et fiable au meilleur de notre connaissance et croyance. Cependant, DeVilbiss ne fait pas de représentations quant à son intégralité ou son exactitude.

L'information est fournie à la condition que les personnes qui reçoivent cette information détermineront elles mêmes sa pertinence pour leurs besoins avant son utilisation. En aucun cas DeVilbiss ne sera responsable pour des dommages de quelque nature que ce soit qui découlent de l'usage de ou se fiant sur l'information contenue dans ce document.

*** FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE ***

©2015 Carlisle Fluid Technologies, Inc., dba Finishing Brands. Tous droits réservés. DeVilbiss fait partie de Finishing Brands, un chef global de technologies innovatrices de traitement de finition à vaporisation.